

Réseau prévention et lutte contre les violences conjugales

Repérage et prévention des situations de violences conjugales

Procès verbal de la réunion du 9 Décembre 2010

Personnes présentes :

BARAKA Zakia, BENNAMIAS Anne, CLAPCICH Jacques, DAVault Elodie, DE FILPO Lucie, DEBUCHY Grégoire, DELVALLEZ Valérie, DESCAMPS Nicole, GHADI Fathna, HECQUET Maggy, HEMERY Bernadette, HOFFMANN Maryse, HOFFMAN Virginie, LAVAYSSIER Adrien, LUCZAK Edwige, MIERNIQUE Laetitia, OLIVIER Audrey, PILLION Stéphanie, SCHWALB Barbara, WIERCIOCK Jean-Michel, LIOTARD Laurent

Personnes excusés :

DEMANZE Marc, DEPOORTER Laurence, MAHIEUX Matthias, SERRA Sonia

Rappel succinct des missions et objectifs du réseau (pour plus d'information, se reporter au compte rendu du 15 novembre 2010).

- Le réseau est né du constat de l'existence d'une mosaïque d'acteurs sur l'arrondissement de Lens,
- Le choix de ce territoire est dû aux indicateurs préoccupants depuis quelques années,
- Le réseau propose notamment d'articuler la complémentarité des associations et des institutions agissant auprès d'un public susceptible d'être aux prises avec les violences conjugales,
- Le réseau peut à tout moment intégrer toute personne ou institution susceptible d'être intéressée par cette synergie.

Objectifs du groupe :

- Cette première réunion a permis de définir précisément l'objectif principal du groupe.
- Un premier constat; dans le cadre des situations de violences conjugales, la plupart du temps, la révélation n'a lieu, souvent tardivement, que lorsque la situation personnelle, conjugale, familiale est déjà fortement touchée (voir mise en cause).

Peut-on agir avant ?

Ainsi le groupe propose une réflexion quant à un repérage plus précoce des situations.

En effet, il y a une convergence du groupe quant au principe que plus la situation « perdure », plus l'intervention peut être compliquée.

Les questions posées abordent le principe du regard posé par les professionnels.

-Y a-t-il des signes d'appels de la victime ? de l'auteur ? des témoins ?

-Y a-t-il une liste repérable de signes ?

Chaque situation étant unique, le risque est grand qu'il y ait autant de « signes » possibles que de situations de violences conjugales.

Cependant, les professionnels recevant du public sont conscients qu'une réflexion doit être menée sur la notion d'accueil ; comment chacun entre en relation avec l'autre,...

Le groupe propose l'organisation de temps de formation organisés pour aborder cette question de l'articulation entre l'entretien « généraliste » (ex : médecin, CCAS, MDS,...) et la spécificité d'intervenir lors de situations de violences conjugales.

Le groupe souhaite rappeler que chaque personne évoluant à son rythme, quelque fois, il faut du temps pour être en capacité de reconnaître vivre dans un contexte de violence conjugale.

Une autre question concerne le dépôt de plainte.

Ne doit-on pas différencier le concept d'outil et la notion de repérage ?

La plainte peut être définie comme un outil permettant de reconnaître la situation comme violente et d'imposer un mode d'action. Cependant, cet outil ne résout pas complètement le problème auquel il s'attaque. N'y a-t-il pas d'autres outils ?

Que proposer après la plainte ? Celui-ci doit-il être systématique ?

Le groupe propose de ne pas systématiser la réponse par le dépôt de plainte, tout en reconnaissant à celui-ci la capacité à poser formellement une limite.

Le groupe rappelle que la plainte concerne les actes violents, pas forcément la condamnation de la vie conjugale. Cette idée est corroborée par le fait qu'une majorité de personnes reprend la vie conjugale.

Comment accompagner dans le respect des personnes ? Après la révélation ? Après la plainte ? Ces questions prennent sens face au constat d'un retour en couple. Ainsi, déposer plainte est en soi générateur d'angoisses.

Souvent, la victime quitte le domicile (n'est-elle pas alors doublement victime ?). Ne doit-on pas réfléchir à développer dans certaines situations des dispositifs d'éloignement du conjoint violent (en s'inspirant des dispositifs mis en place à Douai, Arras et Saint Omer par exemple) ?

La plainte est aussi définie comme un outil de repérage ! Celle-ci, par sa nature définie la position de victime dont hérite la personne qui dépose plainte.

La plainte a pour conséquence l'activation de procédures. Ces avancées sociales de protection des victimes montrent des limites. L'une d'elles est que cette réponse de la société s'adresse au symptôme « violence » sans réellement permettre d'explorer les causes de la survenue de ce symptôme. Actuellement, la cause de survenue des violences est un sujet abordée par le « soin ».

D'une certaine façon, la loi tente de supprimer le symptôme ; le soin recherche à enrayer les causes. Ainsi, l'une des limites est que la réponse sociétale ne peut proposer au mieux que la séparation. Or, cela peut produire un paradoxe car la personne, par le dépôt de plainte ne demande pas forcément la séparation mais l'arrêt des violences.

Plusieurs propositions sont retenues :

N'est-il pas intéressant de partir de situations pour procéder à une sorte de « rétro analyse » concernant les éléments antérieurs qui n'ont pas été exploités ? Peut-on se constituer un faisceau d'éléments permettant de développer les capacités à repérer les situations de violences conjugales ?

Deux axes se détachent : Créer des lieux « d'échange – rencontre – formation » sur cette thématique avec les acteurs concernés et proposer un partage des bonnes pratiques pour se constituer des repères. L'objectif pourrait être de construire un référentiel utilisable par tous les acteurs concernés et s'appuyant sur une complémentarité indispensable pour rendre efficient ce référentiel ?

Le groupe propose :

- De mettre en place des formations, ou plutôt des temps de partage autour du concept de « bonnes pratiques »,
- D'être force de proposition pour développer l'accueil de l'auteur des violences dans les situations où l'éloignement est requis.
- au sein du groupe de partir de situations concrètes pouvant permettre d'enrichir les travaux.
- De réfléchir à une articulation plus efficiente entre le dépôt de plainte et le soin.

Prochaine réunion le 13 janvier 2010 de 10h à 12h au CHRS Accueil 9 de Cœur, 1 & 2 rue Saint Elie, 62300 Lens.